



#### 4 ♦ COMPOSITION DE LA FAMILLE

NOM et prénoms ENFANTS A CHARGE	Date de naissance	Situation actuelle, établissement scolaire ou universitaire fréquenté, ou profession

#### 5 ♦ RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES RESSOURCES DU FOYER DE L'INTÉRESSÉ(E)

##### REVENUS ANNUELS 2021

	père, beau-père, grand-père, tuteur, conjoint	mère, belle-mère grand-mère, tutrice, conjointe
Salaires ou bénéfices (avant toutes déductions).....		
Allocations chômage.....		
Indemnités journalières (maladie, accident travail).....		
R.S.A.....		
Prestations familiales..... (sauf allocation de rentrée scolaire)		
Bourses attribuées aux frères et sœurs.....		
Pension militaire - pension civile.....		
Revenus fonciers imposables.....		
Capitaux mobiliers imposables.....		
Rentes.....		
<b>TOTAUX</b>		

#### 6 ♦ PIÈCES À JOINDRE OBLIGATOIREMENT

- 1 - Photocopie de l'avis d'imposition 2022 sur le revenu 2021 des parents ou de l'étudiant.
- 2 - Photocopie de la taxe d'habitation et de la taxe foncière 2021.
- 3 - Copie du livret de famille **complet** traduit en français, le cas échéant par un traducteur agréé.
- 4 - Justificatif des prestations familiales perçues au cours de l'année 2021 (pièces délivrées par la Caisse d'allocations familiales, MSA, SNCF, MGEN à chaque modification).
- 5 - Justificatif de loyer, attestation CAF sur laquelle figure l'allocation logement pour les étudiants ne résidant pas chez leurs parents (logement étudiant ou privé).
- 6 - Justificatif des bourses attribuées aux frères et sœurs 2022/2023.
- 7 - **Justificatif de scolarité ou d'assiduité à renvoyer dès le mois de février.**
- 8 - Si une demande de bourse (Etat, Conseil régional ou autre organisme) a été déposée, joindre la notification d'attribution ou de rejet.
- 9 - Relevé d'identité bancaire ou postal.

#### 7 ♦ CONDITIONS D'ATTRIBUTION

Les bourses sont attribuées en fonction des ressources familiales et des frais occasionnés par les études.

##### FRAIS ANNUELS

- |  |                      |
|--|----------------------|
| <input type="checkbox"/> Droit d'inscription | <input type="text"/> |
| <input type="checkbox"/> Scolarité           | <input type="text"/> |
| <input type="checkbox"/> Logement            | <input type="text"/> |
| <input type="checkbox"/> Repas               | <input type="text"/> |
| <input type="checkbox"/> Transport           | <input type="text"/> |
| <input type="checkbox"/> Tenue               | <input type="text"/> |
| <input type="checkbox"/> Livres              | <input type="text"/> |
| <input type="checkbox"/> Divers (à préciser) | <input type="text"/> |

##### **POUR INFORMATION :**

Par décision du 19 mars 2007, de nouvelles modalités de calcul sont appliquées à compter de l'année scolaire 2007-2008 :

- Prise en compte des frais d'inscription, descolarité, derepas et divers communiqués par les établissements fréquentés.

- Barème kilométrique établi sur la base d'un aller et retour par jour entre le logement et l'école.

- Un plafond de loyer a été défini, prenant en compte les aides au logement existantes pour les étudiants (200 € par mois)